



Réglement

CHALLENGE DE L'AVRANCHIN



En marge de leur organisation respective, le TC Val Saint Père et l'Athlétic Club d'Avranches mettent en place un challenge avec un cumul de points sur l'ensemble des 2 manifestations (les 10km d'Avranches et la course des pèlerins).

Comment les points sont comptabilisés?

Le classement se fera au cumul des deux courses (pèlerins, 10 km).

→ Pour les 10 km le 1er marquera 1 pt, le second 2, le troisième 3 etc...

→ Pour les pèlerins un coefficient multiplicateur sera donné à chaque course:

- Le trotteur (une heure de course) **coeff 3**, si une équipe termine troisième chaque coureur de l'équipe aura 3 pts (pour la place) multiplié par 3 (le coeff) soit 9 pts.
- L'orienteur (2 heures de course), **coeff 2**, les coureurs de l'équipe dixième auront 10 pts multiplié par 2 soit 20 pts.
- Le raideur (3 heures de course) **coeff 1**, les coureurs de l'équipe vingtième marqueront 20 pts.

Les vainqueurs du challenge seront ceux qui **auront le moins de points sur les deux courses**;

Par ex: 120^{ème} au 10 km et 30^{ème} à l'orienteur, cela fait $120+60 = 180$ pts.

Les premiers de chaque catégorie, hommes et femmes seront récompensés.

Comment participer au Challenge?

Pour participer au challenge, il faudra s'inscrire séparément dans les deux courses (sur Klikego) et le signaler avant le 1er mars à: nicolasjoba@orange.fr



SAMEDI 2 MARS
À PARTIR DE 18H



DIMANCHE 3 MARS
DÉPART 10H30